

La situation géopolitique ne va pas s'arranger au Proche Orient : Le locataire de la Maison Blanche joue sur les marchés financiers et avec les nerfs de l'ensemble de la population mondiale. Conséquence, le prix des carburants affecte notre liberté de mouvement. Et les aides gouvernementales ne concernent qu'une partie de nos concitoyens.

On aurait préféré que le Gouvernement mette en place un plan d'urgence pour bloquer les prix du carburant et l'indexation des traitements sur les prix.



Devant sa grande « mansuétude », le Ministre délégué de la Fonction Publique M. David AMIEL a publié une circulaire le 5 mai 2026 (NOR : CCPF2611881C) permettant aux agents de l'État de passer en télétravail provisoire afin de garantir la continuité de service tout en préservant les effets de la hausse du carburant pour les collègues.

Cette note, la CGT DGFIP 79 l'a mentionné lors de son audition auprès de M. Emmanuel AUBRET (Délégué de l'inter-région) le 12/05/2026 dernier afin de connaître sa mise en place effective de cette dernière. Nous savons que des collègues font de la route pour rejoindre leur poste de travail.

Mme la Directrice a décidé sa mise en place en accord avec les chefs de service du Département au « cas par cas », un message nous a été adressé en ce sens le 21/05/2026 pour confirmer les échanges du 12/05/26.

La [circulaire ministérielle du 5 mai 2026](#) relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacements professionnels des agents de l'État dans le contexte de hausse du coût des carburants a été signalée aux chefs de service et les demandes de recours accru au télétravail liées au contexte seront examinées au cas par cas.

Nous encourageons l'ensemble des agents à déposer leur demande auprès de leur chef de service dans les meilleurs délais.

Merci de nous faire le retour si difficultés par mail cgt.ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr